

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
COMMUNE DE MARLY  
ARRETE DU MAIRE n° 161 /2026

**Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement**  
**rue de la Zac Mermoz**

**Le Maire de Marly,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de la société LAGLASSE-OMHOVERE, en date du 1<sup>er</sup> juin 2026,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de détection des réseaux souterrains au niveau de la rue de la Zac Mermoz à Marly par la société LAGLASSE-OMHOVERE,

- **A partir du lundi 15 juin et jusqu'au vendredi 20 juin 2026 inclus**

**ARRETE**

**Article 1** : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés à Marly, la chaussée sera rétrécie, avec un stationnement interdit et une vitesse limitée à 30 km/h pendant la durée de l'intervention.

**Article 2** : La signalisation sera mise en place par la société LAGLASSE-OMHOVERE chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3** : La société LAGLASSE-OMHOVERE devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

**Article 4** : La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques et les Agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société LAGLASSE-OMHOVERE et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société LAGLASSE-OMHOVERE, A Marly, le 02 juin 2026  
Monsieur le Directeur d'HAGANIS,  
Monsieur le Directeur de GRDF,  
Monsieur le Directeur de RESEDA  
Monsieur le Directeur des Services Techniques,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau  
de l'Eurométropole de Metz,  
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.



Pour le Maire,  
L'Adjoint chargé de l'urbanisme  
des travaux et de la circulation

Michel LISSMANN